



COMPTE RENDU DU CD du 07/02/2015

Présents : Dominique Durand, Corinne Galidie, Sylvie Jarlier, Lucien Descaves, Thierry Martin, Julien Faucher, Cyril Lambert, Boris Stora, Jean pierre Laurent , Yves Recking .

Absents: Jean René Etheve, Yves Lauret , Pascal Cerou

Demande de Parapangue :

Parapangue a demandé à la ligue si celle-ci pouvait prendre en charge l'acheminement de matériels de vols à Madagascar.

Petit historique (si je ne me trompe pas) La ligue dans les années 2003 a mis en place une commission Madagascar avec un partenariat au titre de la coopération Régionale de 2 ans qui a été reconduit en 2005 et 2007 pour développer la ligue Malgache et former des pilotes et moniteurs. Le club Parapangue a continué cette action humanitaire en faisant partir par le biais de l'armée du matériels de parapente et surtout des livres scolaires et vêtements pour l'école « les Bambins » à Ambalavo.

A ce jour Parapangue a comme chaque année voulu envoyer des colis par le biais de l'armée, mais celle-ci a refusé de prendre le matériel de parapente (voiles, sellettes, radios, casques...) disant que « ce n'est pas de l'humanitaire »

Parapangue demande donc l'aide de la ligue pour faire envoyer le matériel restant soit environ 100kg par le fret (pour un coût d'environ 3€/kg) et de stocker en attendant celui-ci.

Pour ce qui est du stockage du matériel les membres du CD ont répondu à Parapangue qu'ils ne pouvaient pas le prendre, faute de local.

Les membres du CD ont proposé de recréer une commission « Madagascar », puisque celle-ci avait « disparu ». Cette commission serait chargée d'organiser la collecte et l'envoi de ces colis de matériel. Une aide financière pourrait être trouvée pour cette action.

Nous rappelons à tous que pour faire partie d'une commission de la ligue, il n'est pas nécessaire de faire partie du CD. Avis aux bonnes volontés.

Balises :

La commission Balise propose que les 4 balises financées par l'IRT soient installées à Piton Textor, Matuta, Bellemene et Maido.

L'achat et l'installation de celles-ci sont pris en charge par l'IRT, en revanche pour les faire

fonctionner ,il faut prendre un abonnement de 12€/mois/balise.

Mise au vote du financement des abonnements :

Pour:10 Abstention:0 contre:0

Les abonnements des balises seront pour l'instant pris en charge par la LVLR.

Pour information l'IRT propose l'achat de 2 autres balises.

Préparation de l'AG du 28 février 2015 :

Le 28/02/2015 va se dérouler notre AG ainsi qu'une AG extraordinaire pour la validation des nouveaux statuts et du Règlement intérieur.

La FFVL nous a conseillé de faire d'abord notre AG ordinaire puis notre AG extraordinaire.

Mise au vote pour le déroulement des AG,AG ordinaire PUIS AG extraordinaire :

Pour: 9 Abstention : 1 contre : 0

Cotisations :

Proposition des nouveaux tarifs de cotisation ligue :	Pratiquant parapente/delta	20€
	Pratiquant Kite	10€
	Primo licencié parapente/kite	10€
	Jeune	10€
	Non pratiquant	0€

Mise au vote : pour:9 abstention : 1 contre : 0

Sylvie Jarlier a profité de cette réunion pour préciser à chacun les différentes demandes de subvention en précisant bien les axes et comment on demande une subvention.

En ce qui concerne l'achat de matériel par les clubs et les aides données par la ligue, le club Raz La Pente souhaitait que la subvention soit versée à un seul club par année, afin que la somme soit plus importante et permette un achat de voiles plus conséquent. Cette proposition n'a pas été retenue, car il faudrait qu'un club attende 4 ans pour pouvoir être aidé. C'est un frein à la mise en place d'actions.

Examen d'une demande d'aide de la ligue pour un pilote qui souhaite faire une formation BPJEPS en métropole : cette demande sera mise au programme 2015 de la ligue si la Région, seul subventionneur de ce type d'actions, accorde des finances.